

Élections communales 2018
Questionnaire à l'attention des listes se présentant dans les communes bruxelloises

Comment la RainbowHouse Brussels utilisera vos réponses:

1. Les questions listées dans ce document reprennent les revendications formulées par la RainbowHouse, coupole des associations LGBTQI+ en région bruxelloise, avant la Belgian Pride 2018. Elles sont à la fois précises et ouvertes, et permettent aux listes de candidats de faire valoir leurs projets, en s'appuyant également sur l'expérience acquise et l'état des politiques déjà lancées dans leurs communes.

2. **La RainbowHouse adresse ce questionnaire aux candidat.e.s via les Fédérations régionales des partis politiques**, pour garantir que ceux-ci soient traités de manière équitable. Le questionnaire est aussi publié sur notre site, de manière à être rendu accessible aux listes indépendantes dont nous n'aurions pas les contacts.

3. **La RainbowHouse ne publiera que les réponses retournées par les listes communales de candidat.e.s.** C'est en effet à cet échelon que le choix des électeurs se fera, dans un contexte local qui varie selon les bilans des collèges sortants et selon les situations locales.

4. **La RainbowHouse mettra en ligne les réponses reçues sur son site.** Les réponses seront accessibles par commune et par parti. La RainbowHouse publiera régulièrement des analyses sur le nombre de réponses reçues et sur leur qualité.

5. **La RainbowHouse ne prendra en aucun cas position en faveur d'un parti donné.**

Introduction

La vie des personnes se joue en premier lieu dans leur rue, quartier, commune ou ville, de résidence comme de passage. Une politique locale a donc un impact énorme sur la vie quotidienne de chaque citoyen.ne, y compris sur celle des habitant.e.s LGBTQI+. Voilà pourquoi la Belgian Pride met en 2018 les communes et les villes sous les projecteurs, ou mieux encore : sous l'arc-en-ciel !

Au niveau fédéral et social, les 15 dernières années ont été fortement engagées dans une amélioration de la législation en faveur de l'égalité et du respect des personnes LGBTQI+. Nos lois ont fait de grands pas en avant, mais la société ne suit pas toujours le mouvement au même rythme. Et nous remarquons que la sensation de bien-être ou de sécurité pour les LGBTQI+ ne progresse pas, comme l'attestent les études de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

Toujours plus de la moitié des personnes LGBTQI+ n'ose faire son coming out sur le lieu de travail. Le nombre de suicides reste très élevé, les adolescent.e.s sont particulièrement touché.e.s. Et après chaque agression homo- lesbo-, bi-, trans- ou inter-phobe dans la rue, l'habituelle réaction se fait entendre : "vous feriez mieux de ne pas vous balader n'importe où main dans la main".

Les plus précaires d'entre nous restent les plus touché.e.s et victimes de ces discriminations.

Les communes et les institutions locales peuvent et doivent faire la différence, et surtout prendre leurs responsabilités pour le bien-être de tou.te.s leurs habitant .e.s ! La plupart des mesures ci-dessous visent à garantir la prévention ou la réaction à des actes (discrimination, harcèlement, stigmatisation) qui constituent des délits. Si la liste qui suit n'est pas parfaitement exhaustive, elle montre cependant l'ampleur du chantier encore à mener.

E = Existant

O = Oui

N = Non

CT : Court terme (dès le début ou au cours de la première moitié du mandat)

MT = Moyen terme (avant la fin du mandat)

LT = Long terme (fin de mandat ou suivant(s))

1. Une politique structurelle d'égalité des chances pour la commune

		E	O	N	CT	MT	LT
1	Un service en charge de l'égalité des chances Un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances						
1-11	Envisagez-vous de vous doter d'un service en charge de l'égalité des chances ? ¹	x	x				
1-11b	Détaillez :						
1-12	Envisagez-vous de nommer un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances ?	x	x				
1-12b	Détaillez :						
1-2	Un plan d'action pour l'émancipation et l'égalité de tou.s.tes ;						
1-20	Pensez-vous élaborer un tel plan pour la commune ?		x				x
1-21	Pensez-vous, notamment, que ce plan doit couvrir les orientations sexuelles, les identités de genre, les caractères sexuels et l'ensemble des personnes LGBTQI+, quel que soit leur statut social (travailleur.ses du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc.), mais également tous les autres aspects des identités des résident.e.s de la commune, en reconnaissant leur caractère pluriel et intersectionnel ?		x				
1-21b	Détaillez : Ce plan doit exister, mais il doit se faire en coordination avec la région, ce qui prendra du temps (LT) vu les échéances régionales (élections dans moins d'un an). Ce plan doit selon moi être piloté par la Région.						
1-22	Envisagez-vous de détailler les mesures à prendre pour chacune des thématiques énoncées et y associer un calendrier et un budget ?		x				x
1-22b	Lequel Cela doit se faire de manière participative, avec les citoyens et l'ensemble des associations						
1-23	Pensez-vous faire de ce plan un outil confié à l'échevin.e et au service responsable, pour leur permettre de solliciter les autres services et ainsi peser pour l'affectation de moyens effectifs à des actions favorisant réellement l'émancipation et l'égalité ?		x				x
1-23b	Détaillez : Mission de coordination au niveau de l'échevinat compétent						
1-24	Ce plan doit avoir pour objectif de favoriser une démarche de "mainstreaming" et d'évaluation, plutôt			x			

¹ L'intitulé est ici à titre indicatif et peut recouvrir des champs plus larges ou plus spécifiques selon le projet du candidat

	que de multiplier les actions nouvelles. Il ne s'agit donc pas d'une démarche forcément coûteuse. Souhaitez-vous reprendre et étendre la logique du budget "sensible au genre", pour évaluer l'impact des actions financées sur l'égalité ?						
1-24b	Détaillez : Ce plan doit aussi également comporter des actions précises (pas que des évaluations), avec calendrier d'actions à entreprendre						
1-25	Permettre-vous que le service en charge de l'égalité des chances puisse recevoir les plaintes concernant les discriminations et la stigmatisation (d'usager.e.s ou de salarié.e.s de la commune) grâce à un système accessible dans tous les services publics gérés directement par la commune ou par délégation par un autre opérateur (intercommunales, ASBL, etc) ?		x				
1-25b	Détaillez : L'idéal est que ce système soit géré au niveau régional. Par contre, les plaintes pourraient aboutir chez le médiateur communal, plutôt qu'au niveau du service en charge de l'égalité des chances						
1-26	Garantisiez-vous que la commune s'engage à suivre les engagements qui ont déjà été pris et assurera l'évaluation des politiques menées sur ces sujets ?		x				
	Détaillez :						
2	<u>La commune soutient ses agent.e.s</u> La plupart des mesures d'information et de formation qui apparaissent dans le présent document permettent aux agents communaux de mieux savoir réagir aux situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions La commune a également, parmi ses agents, des personnes LGBTQI+ ainsi que d'autres identités minorisées :						
2-1	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent être en sécurité dans l'exercice de leurs fonctions, et bénéficier, le cas échéant, du système de plainte décrit au point 1 (1-25) ?		x				
2-2	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent bénéficier, lors du recrutement ou du déroulement de carrière, d'un fort engagement de la Commune en faveur d'une bonne représentativité et d'une égalité de traitement ?		x				
2-3	À terme, adopterez-vous et mettrez-vous en œuvre un "Plan Diversité" tel que proposé par la Région de Bruxelles-Capitale ² ?		x				
3	<u>La commune engagée pour la visibilité et la participation dans les activités culturelles</u>						

² Un des axes de ce plan concerne « l'ouverture aux personnes LGBT ».

3-11	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour accueillir de manière représentative les identités de tou.te.s ?		x				
3-11b	Détaillez						
3-12	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour s'adresser à tous les publics de la commune ?		x				
3-12b	Détaillez :						
3-2	Pensez-vous appliquer cela au spectacle vivant, aux expositions, aux débats, ainsi qu'aux fonds des bibliothèques et ludothèques publiques ?		x				
3-2b	Détaillez :						
3-3	Pensez-vous organiser cela tout au long de l'année, même si certaines périodes peuvent être plus intenses (exemples : 8 mars ³ , PrideFestival).		x				
3-3b	Détaillez :						
4	La commune offre un accueil adapté aux habitant.e.s Ce point s'applique en particulier à l'accueil dans les services de la population (belge et étrangère) et de l'état civil.						
4-10	Mettez-vous tout en œuvre pour vous assurer régulièrement que votre personnel, dans les différents services, est formé à accueillir tous les publics dans des termes et d'une manière pleinement respectueuse de leurs identités et de leurs vécus ?	x	x				
4-10b	Détaillez ?						
4-11	Mettez-vous en place un dispositif pour recueillir les retours des habitant.e.s sur leur expérience à l'accueil ?		x				
4-11b	Détaillez ?						
4-12	Souhaitez-vous que la commune puisse analyser les plaintes reçues par son service en charge de l'égalité des chances, par les agences locales pour l'emploi ou un service délégué, par exemple un service Ombudsman ?		x				
4-12b	Détaillez ? oui, médiateur communal (voir plus haut)						
4-2	Vous assurerez-vous que les évolutions du droit sont pleinement prises en compte et que votre personnel	x	x				

³ Journée internationale de lutte des femmes, pour l'égalité des droits

	a accès aux formations nécessaires (exemple : la nouvelle loi sur le changement d'état civil des personnes transgenres ⁴) ?						
4-2b	Détaillez ?						
4-3	Vous assurerez-vous également que dans tous les points d'accueil des habitant.e.s (accueil général, antennes de quartier, etc.) des informations visibles soient disponibles pour les personnes qui souhaitent porter plainte pour discrimination ou signaler un abus, les renseignant sur leurs droits, les recours et les soutiens possibles, et les motifs de discrimination reconnus par la législation ?		x				
4-3b	Détaillez ?						
5	<u>La commune facilite l'accueil des enfants et des familles à l'école et dans les crèches</u>						
5-10	Vous assurerez-vous que le personnel enseignant et non-enseignant bénéficie d'informations et de formations sur le respect dû à tous les publics ?		x				
5-1àb	Détaillez ?						
5-11	Incluez-vous dans cette information explicitement l'accueil des familles dans lesquelles au moins un parent est LGBTQI+ ?		x				
5-11b	Détaillez ?						
5-12	Prendrez-vous en compte le cas des enfants à l'identité LGBTQI+ ou non-binaire, pour réagir à tout cas de stigmatisation ou de harcèlement, quel qu'en soit l'origine ?		x				
5-12b	Détaillez ?						
5-13	Incluez-vous, également, une meilleure représentativité de la diversité des modèles familiaux, d'identités de genre et d'orientations sexuelles dans les supports pédagogiques utilisés ou mis à disposition par les écoles communales (livres, exercices, affiches, etc.) ?						x

⁴ Loi du 25 juin 2017 entrée en vigueur le 1er janvier 2018

5-13b	Détaillez ? Tout ce qui concerne les livres, exercices etc n'est pas du ressort communal, cela dépend de la Communauté française. Cela doit donc être fait au niveau de la Communauté Française						
5-2	Vous assurerez-vous que les écoles communales systématisent les programmes EVRAS ⁵ .		x				
5-2b	Détaillez ? C'est peut-être déjà le cas dans notre commune						
6	<u>La commune s'engage pour la sécurité de tou.te.s sur la voie publique</u> La commune utilise sa représentation dans les instances de la zone de police:						
6-10	Pour s'assurer que les agents reçoivent une formation adéquate à l'accueil des personnes LGBTQI+ et de toutes les personnes minorisées, en particulier lorsque ces personnes viennent dénoncer des faits de discrimination, de stigmatisation ou de violences discriminatoires (travailleu.r.ses du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc);		x				
6-10b	Détaillez ?						
6-11	Pour s'assurer de la présence de référent.e.s spécialisé.e.s sur les questions LGBTQI+;						x
6-11b	Détaillez ? Il vaut mieux que plusieurs agents soient spécialisés						
6-12	Pour s'assurer que l'accueil dans les commissariats prévoit une information visible sur les droits des personnes minorisées victimes de discriminations et		x				

⁵ EVRAS - L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle trouve sa place dans nos établissements scolaires, tant dans l'enseignement fondamental que secondaire, ordinaire et spécialisé. Avec l'aide des éducateurs, du Centre PMS ou du Service PSE, ils sollicitent l'aide d'associations pour développer des projets pour leur classe ou leur école. Circulaire 4550 : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) du 10 septembre 2013

	de violences, et sur les structures associatives pouvant les accompagner;						
6-12b	Détaillez ?						
6-2	La commune sensibilise ses gardiens de la paix et les travailleurs sociaux qu'elle emploie directement ou qui relèvent d'associations subsidiées (telles que l'asbl BRAVVO à Bruxelles-Ville) aux situations de discrimination et de violence vécues par les personnes LGBTQI+ et autres personnes minorisées;		x				
6-2b	Détaillez ?						
6-3	La commune s'engage dans une approche intégrée de ses quartiers, en visant à respecter les droits de toutes les personnes concernées (habitant.e.s, commerces, travailleur.r.ses du sexe, personnes sans domicile, etc.).		x				
6-3b	Détaillez ?						
7	<u>La commune agit pour une action sociale inclusive de tou.te.s</u> Les communes sont responsables, en gestion directe, par délégation à des associations subsidiées, ou par l'intermédiaire du CPAS, de nombreux services accueillant des milliers d'usager.ère.s. Ces personnes sont, souvent, parmi les personnes plus vulnérables que la moyenne du fait de leur situation sociale. Les personnes LGBTQI+ et les autres personnes minorisées qui ont recours à ces services peuvent donc cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité sociale.						
7-1	Vous engagerez-vous pour une formation optimale de tou.te.s les agent.e.s d'accueil concerné.e.s, en reprenant, quand ils existent, les instruments pédagogiques et de formation proposés par les associations:					x	
7-1b	Détaillez ?						
7-10	Dans vos services en Maison Communale ?		x				
7-11	Dans vos CPAS ?		x				
7-12	Dans vos organismes proposant des services aux enfants et aux jeunes, en particulier les maisons et les points information jeunesse ?		x				
7-13	Dans vos établissements d'accueil ou de résidence des personnes âgées ?		x				
7-13b	Autre ? Détaillez ?						

7-2	Concernant ces mêmes services, effectuerez-vous :						
7-21	Un diagnostic des besoins et vous informerez-vous auprès des associations compétentes en Région bruxelloise (associations de personnes minorisées et associations professionnelles concernées) ?		x				
7-21b	Détaillez ? à faire en lien avec la Région						
7-22	Une analyse pour identifier, sur la base des inventaires de bonnes pratiques recensées en Belgique et en Europe (réalisés par plusieurs projets européens ces dernières années), les actions que votre commune peut reprendre à son compte ?		x		x		
7-22b	Détaillez ? C'est essentiel de s'inspirer des bonnes pratiques, notamment dans les pays nordiques						
7-23	Une priorisation des actions à mettre en place ?		x				
7-23b	Laquelle ? à définir dans le cadre d'une participation citoyenne						
8	<u>La commune prend publiquement position pour l'égalité et l'émancipation</u> La commune témoigne visiblement de son soutien à ces causes :						
8-11	Afficherez-vous les symboles des communautés minorisées lors de leurs principaux événements (exemples : journées internationales, Belgian Pride, etc.), en utilisant, selon les cas, vos bâtiments (drapeaux) et/ou vos supports de communication (journal communal, panneaux d'affichage, etc.) ?	x	x				
8-11b	Détaillez ? + prévoir un affichage thématique en plus : ex : lutter contre les discriminations dans le sport en affichant drapeaux et affiches au stade Communal et à la piscine communale, pour sensibiliser les publics sportifs, etc.						
8-12	Mettez-vous à la disposition du public des informations sur le mouvement associatif LGBTQI+ et d'autres groupes minorisés dans vos structures d'accueil du public ?		x				
8-12b	Détaillez ?						
8-2	Vous engagez-vous à accuser réception et à vous efforcer de répondre aux sollicitations du milieu associatif issu des communautés minorisées ?						
8-21	Pour l'accès à des infrastructures publiques ?		x				
8-21b	Détaillez ?						
8-22	Pour la représentation institutionnelle lors d'événements organisés par ce milieu associatif, y		x				

	compris concernant la santé et la prévention des personnes (exemple : prévention VIH/SIDA, refus de la sérophobie, etc) ?						
8-22b	Détaillez ?						
8-23	Pour la participation des institutions communales aux campagnes d'information et de sensibilisation pertinentes (par exemple : All Genders Welcome, proposée annuellement par la RainbowHouse) ?		x				
8-23b	Détaillez ?						
8-24	Pour un accès égal, à qualité de projet égale, aux subsides communaux ?	x	x				
8-24b	Détaillez ?						
8-3	Vous engagez-vous à vous exprimer de manière claire et visible en réaction à d'éventuels incidents de stigmatisation et de discrimination avérés sur votre territoire ?		x				
8-3b	Détaillez ?						
8-4	Pensez-vous vous inscrire dans des dynamiques d'amélioration de la situation réelle des personnes LGBTQI+, notamment en sollicitant ces dernière.s ou en soutenant des initiatives de santé publique issues des communautés (telles que la Déclaration Communautaire de Paris 2017⁶).		x				
8-4b	Détaillez ?						
9	<u>Une commune "hospitalière"</u> La commune participe à l'accueil des personnes LGBTQI+ demandeur.se.s de protection internationale:						
9-1	Tenterez-vous, dans la mesure de vos moyens et en collaboration avec le niveau de pouvoir fédéral, de créer une Initiative Locale d'Accueil ("ILA"), dont nous		x				

⁶ Déclaration Communautaire de Paris – Juillet 2017 :
<https://pariscommunitydeclaration.files.wordpress.com/2017/07/pcd-fr.pdf>

	considérons qu'elle est la structure la plus adaptée aux particularités des publics LGBT.						
9-1b	Détaillez ?						